



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, 23 SEP. 2019

Service Eau, Biodiversité et Développement Durable

Unité Gestion Quantitative de l'Eau

Date : 23 Août 2019

Objet : Cellule de vigilance

Lieu : Préfecture 17

Relevé de décisions

Référence : EBDD/GQE

Affaire suivie par : Christine BAROUX  
christine.baroux@charente-maritime.gouv.fr  
Tél 05 16 49 62 65

La liste des personnes présentes est annexée au présent relevé de décisions.

Monsieur le Préfet introduit la réunion.

**Présentations (disponibles en ligne sur le site de la préfecture):**

Sophie Pinchon, ARS, présente la situation des captages d'eau potable. La remontée des niveaux en nappe captive se poursuit tandis que la baisse des niveaux des nappes libres est moins accentuée que la semaine dernière. La baisse du débit du fleuve Charente est préoccupante en lien avec l'épisode de grandes marées à venir ce week-end pour l'usine de Coulonge (CDA La Rochelle). On approche de l'arrière-saison touristique et de la reprise des activités économiques notamment l'arrivée des étudiants et des grands salons. Il est nécessaire d'anticiper d'éventuelles perturbations de production possibles sur l'usine de Coulonge à cause du possible bouchon vaseux pour assurer la poursuite des consommations en eau potable.

M. le Préfet indique que lundi dernier, l'ensemble des gestionnaires s'est réuni pour travailler sur un plan d'actions à mener, notamment sur l'éventualité d'un bouchon vaseux ce week-end et la turbidité sur l'usine de Coulonge que cela pourrait engendrer.

Mariette Héraut (CD17) précise que les premiers résultats d'analyses effectués sur la turbidité ainsi qu'un modèle prédictif sont rassurants. D'autres résultats devraient être connus vers les 9-10 septembre.

Karine Bonacina, DDTM, présente les prévisions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir de pluies significatives et des températures qui devraient dépasser les 30°C en fin de semaine puis se stabiliser autour des 25°C.

Baptiste Sirot, EPTB, présente la situation du bassin versant du fleuve Charente avec un cumul pluviométrique de moins de 1 mm depuis le 21 août et des valeurs d'évapotranspiration potentielle élevées de plus de 6mm/j la fin de semaine dernière. Le niveau du forage de la Rochefoucauld dans le Karst poursuit sa baisse. Les prévisions hydrologiques présentées pour le fleuve Charente indiquent un débit proche du débit de crise à Beillant avec pour hypothèses retenues : une baisse de 3 m<sup>3</sup>/s des prélèvements en amont de Vindelle en lien avec les mesures de coupure sur les prélèvements pour l'irrigation et une baisse à 3 m<sup>3</sup>/s des lâchers des barrages. Les barrages de Lavaud et Mas Chaban sont remplis en moyenne à 30,2 %. Le scénario des lâchers des barrages pour les mois de septembre et octobre indique des valeurs variant pour les mois de septembre et octobre de 2,04 à 0,14 m<sup>3</sup>/s. La situation risque d'être compliquée à gérer en arrière-saison jusqu'à fin octobre.

Karine Bonacina, DDTM, présente un point sur les mesures de restrictions pour les prélèvements pour l'irrigation puis sur chaque bassin, l'évolution des indicateurs de gestion. L'ensemble des indicateurs poursuivent leur baisse, notamment le débit de la Charente à 9,03 m<sup>3</sup>/s le 27 août donc tout proche du seuil de crise à 9 m<sup>3</sup>/s. Le bassin de Gères-Devise se rapproche des valeurs les plus basses enregistrées. Le seuil de coupure franchi par la Seudre le 24 août a été connu aujourd'hui en raison d'un jaugeage réalisé sur la station. Sur le bassin des fleuves côtiers de Gironde, la nappe continue sa vidange, tandis que le bassin du Curé se rapproche du seuil de crise. Les niveaux d'eau dans les marais sont stables.

François-Xavier Robin, UNIMA, précise que les niveaux des marais se situent 2 à 3 cm au-dessus des seuils.

M. le Préfet indique que les prévisions de la semaine dernière se sont avérées justes notamment sur les quantités de précipitations, les températures, la tangente du débit du fleuve Charente avec le seuil de crise à Beillant, l'atteinte de la coupure sur la Seudre et rappelle qu'il n'y a pas d'amélioration météorologique envisagée pour la semaine à venir. Il précise qu'il vient de prendre un arrêté de coupure sur le bassin de la Seudre avec une mise en œuvre à 00h00 ce jeudi 29 août.

Christophe Manson, DDTM, propose de poursuivre la coupure sur le fleuve Charente et de prendre des mesures de coupure sur les bassins de la Boutonne, l'Antenne et la Seugne à partir de 9h00 ce jeudi 29 août puis de réévaluer la situation des débits et du bouchon vaseux le mardi 03 septembre à l'issue des grandes marées.

Alexandre Agat, CA17, demande si ce même scénario sur le bassin de la Charente est mis en œuvre dans le département de la Charente.

Christophe Manson, DDTM, répond que les décisions prises par le Préfet de Charente-maritime pilote sur le bassin de Charente aval sont suivies sur le bassin concerné dans le département de la Charente et, par ailleurs, l'ensemble du périmètre de COGEST'EAU s'apprête à être coupé.

Alexandre Agat, CA17, rappelle que sur le bassin de la Seugne, il y a eu des mesures préventives et demande que, pendant les 4 jours de marées, l'ensemble des bassins du fleuve Charente soit coupé de manière à faire couler le maximum de débit.

M. le Préfet indique que, pour éviter le bouchon vaseux, la DDTM propose des mesures de gestion au plus près des enjeux liés à cette période de grandes marées. Il précise qu'avec la Préfète de la Charente, un bilan de la situation est réalisé régulièrement. Il souhaite qu'une cellule de vigilance se réunisse dès mardi matin ; les départements concernés se réunissant également le mardi.

Jean-Louis Demarcq, SOS Rivières, indique qu'on est proche du seuil de crise sur la Charente et qu'il faudrait remonter les seuils de gestion des arrêtés cadre. Il souhaite un point sur les milieux aquatiques.

M. le Préfet rappelle qu'un point sur les milieux aquatiques est prévu à l'ordre du jour de cette cellule de vigilance. Il souligne qu'une volonté partagée des diagnostics doit s'intégrer dans la construction des projets de territoires et qu'un travail sur les seuils d'alerte peut y être réalisé.

Eric Perrin, ville de la Rochelle, est inquiet de la situation pour la gestion de l'eau potable et souhaiterait qu'un projet de territoire sur le bassin du Curé soit mis en œuvre.

Kristell Pichodou, CD17, informe que la présidente du SYRES, propose d'organiser une concertation sur les projets de territoires dans le cadre du comité consultatif.

M. le Préfet demande d'organiser, dès le mois d'octobre prochain, un travail sous la forme d'un plan d'actions sur l'eau potable pour gérer de manière structurelle le phénomène récurrent de bouchon vaseux. Il indique que, pour éviter de se retrouver en conflit d'usage de l'eau, il est souhaitable que les projets de territoires soient menés à leur terme en Charente-maritime.

Daniel Seguin, Aquanide 17, demande si les cultures maraîchères pourront être irriguées en cas de mesure de crise.

Karine Bonacina, DDTM, répond qu'en situation de crise, aucun prélèvement lié à une activité économique n'est autorisé.

Mickaël Fleury, AFB, présente l'état des milieux aquatiques de la campagne ONDE du 26 août en comparaison de celle du 25 juillet. Il est constaté une régression importante des écoulements au nord du département, notamment sur les bassins du Curé, de la Boutonne, de Gères-Devise et de l'Antenne avec une augmentation marquée des assecs pour ce dernier bassin. En revanche, sur le bassin de la Seugne, il est constaté une diminution des assecs. Une évolution de la répartition des écoulements de « visible acceptable » à « assecs » est présentée pour les mois de juillet et août de 2015 à 2019.

M. le Préfet demande à l'AFB de lui fournir un point de la répartition de ces écoulements par secteurs géographiques de manière à pouvoir identifier, sur la base de données homogènes récurrentes, les secteurs où la dégradation est la plus marquée. Il souhaite également un éclairage sur l'amélioration de la situation des assecs dans le sud du département.

Baptiste Sirot, EPTB, précise que l'EPTB est co-porteur de 3 projets de territoire dont 1 en Charente avec Cogest'eau et 2 en Charente-maritime avec le SYRES. Il indique que l'EPTB engage un travail sur les débits minimum biologiques avec le SYRES.

M. le Préfet rapporte le dernier point à l'ordre du jour en indiquant que la situation sur les mares de tonne reste inchangée par rapport à la semaine dernière.

Une nouvelle cellule de vigilance est programmée le mardi 28 septembre.



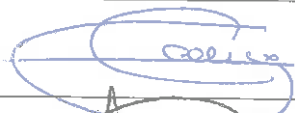

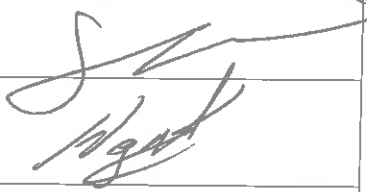
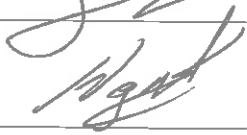



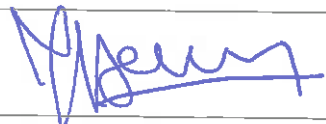




Le Préfet,



Fabrice RIGOULET-ROZE



## Cellule de vigilance du 28 août 2019

Nom - Prénom	Structure	Signature
	Préfecture	
LEMITRE Stéphane	DDTM 17	
BARCAU Christiana	DDTM 17	
CEAUX Serge	ODA - La Rochelle Direction Eaux	
PERRIN Eric	Elu Ville La Rochelle	
CANTON Françoise	EAN UR	
ASAT Alexandre	CA 17	
SEGUIT Daniel	Aquamide 17.	
POMMIER Valentin	0060 Sauvange	
BERTOT Thimothé	CA 17	
DE MARCO Yves	SOS rivières	
Patrick Picard	NF 17	
RAVES Pierre-Jean	Fédération 17	
ROBIN Fx	UNIMA	
LEIBRISICA Johann	EPMP.	
Florence Himérangy	Préfecture - Direction des sécurités	